

*Clemence
& générosité
du Roi en
faveur des
Catalans.*

90 *Journal Historique sur les*
Officiers de Robe, tous Catalans, (du nombre de ceux qui aimèrent mieux sacrifier leurs biens & leurs Emplois, que de manquer à la fidelité qu'ils doivent à Sa Majesté,) pour regler le Gouvernement politique de cette Principauté: ce Monarque toujours porté à la clemence, voulant pardonner aux coupables, en consideration des innocens, a donné ordre à ces nouveaux Commissaires d'accorder à la Principauté de Catalogne tous les privileges qui ne porteront point de préjudice à l'honneur & aux droits de sa Souveraineté.

Indult réglé pour les droits du Roi sur l'argent & autres effets venus des Indes.

VII. On a transporté de Cadix à Madrid, tout l'argent venu des Indes pour le compte du Roi, par le retour de la dernière Flotte: on a réglé l'*Indult* ou droit à prendre sur les effets des particuliers venus sur la même Flotte, à huit pour cent, outre les quatre pour cent destinez au remboursement des avances faites par la Chambre du Commerce de Seville, au sujet des Bâtimens d'avis & des Vaisseaux de guerre, qu'elle avoit envoyé à la rencontre de la Flotte, pour l'escorter jusqu'à Cadix. A l'avenir les interressez profiteront d'avantage, parce qu'ils ne seront plus exposés aux frais de si gros Convois, attendu la Paix faite avec les Puissances Maritimes, qui pouvoient inquieter le Commerce de la vieille & nouvelle Espagne.